

Bureau du 9 février 2004

Décision n° B-2004-2062

commune (s) : Feyzin

objet : **Constitution, au profit d'EDF, d'une servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle communautaire située chemin Sous le Fort - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin d'assurer la continuité du service public, Electricité de France (EDF) s'est trouvé dans l'obligation d'implanter un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 65 de la section BC et située chemin Sous le Fort à Feyzin.

EDF ayant demandé la constitution, à son profit, d'une servitude pour l'implantation dudit poste, il est soumis au Bureau la convention établie à cet effet et aux termes de laquelle la Communauté urbaine consentirait ladite servitude à titre purement gratuit ;

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ladite convention de constitution, au profit d'EDF, d'une servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur une parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 65 de la section BC et située chemin Sous le Fort à Feyzin.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,